

Reuters, 12 septembre 2018

LEAD 1-France-Passé d'armes entre gouvernement et Sénat sur le cas Benalla

* Benalla ira finalement devant la commission des lois du Sénat
* Belloubet ne veut pas d'interférence avec la justice
* Le président LR de la commission d'enquête vivement critiqué
* Alexandre Benalla le traite de "petit marquis" (Actualisé avec réactions, contexte)

PARIS, 12 septembre (Reuters) - Le gouvernement et des élus de la majorité ont dénoncé mercredi une "instrumentalisation" politique des embarras judiciaires d'Alexandre Benalla, l'ex-chargé de mission de l'Élysée qui s'est plié à une convocation de la commission d'enquête du Sénat. Accusé d'avoir molesté le 1er mai des manifestants à Paris en se mêlant à des CRS, celui qui était devenu un homme de confiance du chef de l'État a été licencié par la présidence de la République et mis en examen en juillet.

La commission des lois du Sénat, constituée en commission d'enquête, veut l'entendre comme d'autres protagonistes de cette affaire qui a plongé l'exécutif dans une tourmente politique sans précédent depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Après avoir fait savoir via l'un de ses avocats, Me Laurent-Franck Liénard, qu'il entendait réserver ses premières déclarations à la justice - il est convoqué devant les juges le 28 septembre -, Alexandre Benalla, 26 ans, a fait volte-face mardi soir, déclarant être "contraint" à une audition au Sénat.

Le président de la commission, Philippe Bas (Les Républicains), et ses deux rapporteurs, Muriel Jourda (LR) et Jean-Pierre Suaur (PS), lui avaient signifié dans la journée qu'il était tenu de déférer à sa convocation sous peine d'une sanction de deux ans de prison et 7.500 euros d'amende.

"Personne n'est dupe de ce qu'il se passe, de ce qu'il s'est passé cet été, de l'instrumentalisation de ce qui est, tout de même, une dérive au départ personnelle", a commenté la ministre la Justice, Nicole Belloubet, mercredi sur France Inter.

"Il ne doit pas y avoir d'interférence entre une commission d'enquête parlementaire et une information judiciaire (...) au nom de la séparation des pouvoirs", a-t-elle poursuivi. Il y a une deuxième règle (...) selon laquelle le pouvoir de contrôle du Parlement s'exerce à l'égard de l'action du gouvernement. (...) Ce n'est pas l'exécutif, c'est l'action du gouvernement".